



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le **21 MARS 2024**

Nos Réf. : D24-004605/FML/VS

Vos Réf. :

Mesdames et Messieurs,

A la suite à la conférence salariale en date du 28 février 2024, j'ai demandé à la direction générale de la cohésion sociale d'organiser des échanges avec vos organisations afin de vous apporter toutes les précisions de nature à faciliter les négociations en vue d'une convention collective nationale unique étendue (CCNUE). J'ai également demandé à cette direction de vous informer sur le rapport parlementaire remis en vertu de l'article 83 de la LFSS 2023 sur les non bénéficiaires des mesures du Ségur.

Je souhaite la reprise de la négociation CCNUE avec la conclusion d'un accord de branche avant la fin novembre 2024 portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés. Dans cette perspective, un accord de branche intermédiaire devra également être négocié avant la fin juin sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la CCNUE et pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime Ségur.

J'attache une importance particulière à l'avancée de ces travaux et sais pouvoir compter sur votre mobilisation en faveur de cet enjeu important.

La direction générale de la cohésion sociale vous précisera prochainement les modalités de ces échanges.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine VAUTRIN